

1. REAFFIRME la nécessité d'élaborer pour la Région un programme à long terme qui pourrait être recommandé au Directeur général et qui servirait de guide dans la préparation des programmes annuels détaillés;
2. CONSTATE la difficulté qu'il y a à préparer un tel programme à long terme en raison de l'insuffisance des données et des renseignements fournis par les Etats Membres;
3. FAIT APPEL à la coopération de tous les Etats Membres pour la communication de ces données et renseignements; et
4. CHARGE le Directeur régional de consulter le plus grand nombre possible d'Etats Membres de la Région et de préparer un programme à long terme qui sera soumis à l'examen du Comité régional à sa prochaine session.